

Restrictions salariales du secteur public—Loi

veulent que le gouvernement fasse quelque chose de concret et ne se contente pas seulement de relations publiques.

C'est pourquoi nous avons continué à siéger après que le gouvernement eut présenté son projet de loi de la fin de juin à la fin de juillet et c'est pourquoi nous siégeons au mois d'août. C'est parce que non seulement ce projet de loi est injuste et permet au gouvernement de manquer à sa parole envers les travailleurs, mais aussi qu'il n'aidera en rien les Canadiens à payer leurs hypothèques. Il n'aidera pas les petits exploitants à conserver leur commerce. Il n'aidera pas les Canadiens qui doivent quitter les localités septentrionales où ils vivent des ressources extractives parce qu'ils ont perdu leur emploi ou leur maison. Il n'améliorera pas la situation économique ni n'atténuera les difficultés personnelles des Canadiens.

Voilà la réalité. Et voilà aussi pourquoi nous n'appuierons pas ce bill et pourquoi nous ferons tout en notre pouvoir pour le bloquer.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence est prête à donner la parole au président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Cependant, comme il sera 1 heure dans une minute, il voudra sans doute attendre qu'il soit 2 heures avant de commencer.

M. Johnston: Je signale qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Lorsque la séance a été suspendue à 1 heure, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) était sur le point de prendre la parole pour proposer que mon traitement soit réduit. Au cours de l'heure du dîner, j'ai réfléchi un peu à ce que je pourrais faire à ce sujet, mais à cause de son impartialité, la présidence, non sans appréhension, redonne la parole au ministre.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je veux parler des amendements proposés au projet de loi C-124, qui ont été regroupés par madame le Président lorsqu'elle a rendu sa décision ce matin. J'ai écouté avec intérêt les observations du député de Churchill (M. Murphy) qui a repris, il me semble, une bonne partie de ce qui a été dit au comité.

Je voudrais néanmoins revenir sur l'un des points qu'il a abordés. Il a dit et répété avec insistance que, d'après lui, son caucus et son parti, le programme ne fonctionnerait pas. J'en déduis donc que s'il était persuadé du contraire, il appuierait le programme. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, comme probablement de nombreux députés de l'opposition, croyons que le programme va marcher. Non seulement nous le croyons, mais encore nous tâcherons par tous les moyens de parvenir à ce résultat. Voilà l'attitude que je souhaiterais voir chez nos collègues du Nouveau parti démocratique.

Le député a aussi fait quelques remarques cyniques—peut-être ne l'étaient-elles pas—au sujet de quelques-unes des principales sociétés telles que le CP et d'autres. Le député me laisse un peu sceptique, car nous connaissons très bien le lien

qui a déjà relié ce parti et M. McDermott. Je voudrais savoir ce qu'en pense le député de Churchill et non M. McDermott. J'aimerais savoir ce que le député de Churchill pense de ce programme. J'aimerais parler à quelques-uns de ses électeurs et leur expliquer que, dans l'intérêt de tous les Canadiens, il faut que ce programme fonctionne.

Non seulement sommes-nous convaincus que c'est un bon programme, mais nous constatons déjà qu'il porte fruit. J'ai vu une liste, que je n'ai pas ici, de nombreuses sociétés qui se sont engagées à s'y conformer. Je sais comment les autres premiers ministres provinciaux ont réagi. On a vu ce qui s'est produit en Colombie-Britannique cette semaine même—le député de Churchill aussi d'ailleurs. On a vu ce qui s'est passé au Nouveau-Brunswick. Chacun a lu les déclarations de certains chefs syndicaux qui appuient le programme d'austérité.

Le bill C-124 a pour objectif de plafonner les salaires dans le secteur de l'économie qui relève directement du gouvernement du Canada, en tant qu'employeur ou en tant que propriétaire. Nous essayons ainsi de faire comprendre la nécessité de modérer nos exigences en cette période difficile financièrement. Plus important, avec ce projet de loi, nous indiquons à tous les partenaires économiques en termes clairs et vigoureux que nous devons réduire cet élément du prix de revient. Cette mesure s'impose si nous voulons réduire l'inflation et rester concurrentiels sur le plan du commerce extérieur.

Le gouvernement n'a présenté à la Chambre cette mesure très grave qu'est le C-124 qu'après en avoir longuement délibéré. Il s'agit d'une mesure visant à restreindre la rémunération seulement dans les organisations auxquelles elle s'applique.

• (1410)

En outre, comme je le montrerai au cours de mon bref exposé, ce n'est pas une mesure à sens unique. Le projet de loi C-124 limitera les augmentations de salaire au cours des deux ans où il s'appliquera; il contient cependant des dispositions permettant des augmentations salariales. Il limite la négociation et le droit de grève, mais sauf dans le cas des parlementaires et de certaines autres personnes visées par l'amendement que je vais proposer, il ne réduit pas les salaires ni n'annule les dispositions en vigueur avant le 29 juin 1982. Il va plus loin même en s'assurant que les conditions négociées librement entre les parties au moyen de la négociation collective soient respectées, ce qui permettra de veiller à ce que la patronat et les syndicats continuent d'entretenir de bonnes relations de travail.

A la suite de l'examen du projet de loi à la Chambre et au comité permanent des prévisions budgétaires en général et des instances présentées par les syndicats et le patronat, plusieurs changements importants ont été proposés afin d'améliorer l'application de ce projet de loi. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier tous ceux qui nous ont soumis des instances, notamment les députés. Elles nous ont été particulièrement utiles pour formuler des projets de modification. Je tiens à féliciter les membres du comité mixte permanent des prévisions budgétaires en général et son président, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), d'avoir étudié à fond et rapidement ce projet de loi.